

RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION-MARADI, SEPTEMBRE 2022



Sensibilisation communautaire à Madarounfa

I. APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT SECURITAIRE ET DE PROTECTION

L'environnement sécuritaire et de protection s'est davantage détérioré durant ce mois de septembre 2022. Il a en effet été marqué par une présence accrue des groupes armés non étatiques dans les localités sous monitoring. Alors qu'on s'achemine vers la fin de la campagne hivernale, propice aux incursions, les GANE ont maintenu la pression sur les départements de Guidan Roundji et Madarounfa. Ainsi, 34 incursions ont été enregistrées dans ces deux départements, sur la période couvrant ce rapport. Les communes de Gabi, Tibiri et Guidan Sori ont payé le plus lourd tribut.

A la fin de ce troisième trimestre, le nombre d'incursions (88) a quasiment doublé le total des deux premiers trimestres (46) de l'année 2022. L'ampleur des violations des droits humains perpétrées est révélatrice de la montée en puissance des GANE en territoire nigérien. A titre illustratif, 52 personnes ont été victimes d'enlèvement desquelles 21 ont été libérées contre une rançon totale de 18.530.000 FCFA. Le nombre de personnes enlevées à l'échelle de ce troisième trimestre s'élève à 106 contre 52 pour les deux premiers trimestres cumulés. Cette persistance des incursions armées ravive la psychose dans les villages et affecte le bien-être des populations civiles.

En lien avec la psychose et l'inquiétude qui gagnent les populations, plusieurs ménages continuent d'effectuer des mouvements pendulaires nocturnes vers des zones plus sûres afin de se mettre à l'abri d'éventuelles exactions des groupes armés. Cette situation impacte négativement l'économie des ménages et affaibli la capacité de résilience des populations face aux crises. La nécessité de relocaliser les réfugiés vers les villages d'opportunités devient de plus en plus impérieuse pour éviter un second choc et assurer à ces derniers la protection requise, conformément aux normes internationales.

Dans un autre chapitre, notons que les assistances multisectorielles dans les villages d'accueil et d'opportunités ont apporté un coup de soulagement aux personnes en déplacements forcés et aux populations hôtes. Toutefois, il sied de mentionner que la non prise en compte de plusieurs ménages réfugiés sur la liste des bénéficiaires de la distribution du cash transfert mensuel du PAM et le retard enregistré dans la délivrance de l'assistance ont entraîné l'émergence de certains comportements à risque (mendicité, utilisation excessive des enfants dans la recherche des moyens de subsistance, etc.) ou tendant à compromettre la coexistence pacifique entre réfugiés et populations hôtes (contraction par les réfugiés des dettes non remboursées, cueillette des produits de culture dans les champs, sans y être autorisés, etc.).

Par ailleurs, la campagne hivernale, au-delà de son caractère prometteur sur le plan agricole, continue d'occasionner des dégâts tant humains que matériels dans les villages d'accueil. L'on a noté au cours de ce mois 16 personnes victimes d'effondrement de maisons (01 cas de décès et 15 cas de blessures) et 03 autres victimes de noyade dans des mares saisonnières, dans les communes de Tibiri, Guidan Roundji, Guidan Sori et Gabi. Une assistance humanitaire est nécessaire pour aider les populations à faire face à cette nouvelle donne qui vient se superposer aux crises sécuritaires et alimentaires.

II. CONTEXTE OPERATIONNEL

Le contexte opérationnel du mois de septembre 2022 a été marqué par :

- La poursuite des incursions des GANE dans les départements de Guidan Roundji et Madarounfa, causant diverses violations de droits humains ;
- La poursuite des mouvements de populations ;
- L'assistance humanitaire dans les villages d'accueil et d'opportunités.

III. MOUVEMENTS DE POPULATIONS

a. Nouveaux arrivants du Nigéria

Pour ce mois en examen, les nouveaux arrivants du Nigéria se chiffrent à 43 ménages de 169 individus, à savoir 03 hommes, 45 femmes et 121 enfants (60 filles et 61 garçons). Ils proviennent de localités issues des communes de Sabon Birni dans l'Etat de Sokoto et celles de Batsari et Jibia dans l'Etat de Katsina. La recrudescence des incursions des GANE couplée aux violations des droits commis (liberté de mouvement, droit à la vie et à l'intégrité physique, droit de la propriété...) seraient à l'origine de ces mouvements. Notons au passage que certains mouvements ont été effectués à titre préventif (cas des ménages identifiés dans la ville de Madarounfa et à Dan Issa, à la suite des attaques d'un poste de contrôle et d'un véhicule de FDS). Aussi, l'essentiel des ménages (35 ménages de 120 personnes) en provenance du village de Dan-Ba, dans la commune de Sabon Birni et victimes d'incursion des GANE à la date du 07 septembre 2022, ont trouvé refuge dans le village de Batchaka, commune de Guidan Roudji.

b. Mouvements pendulaires des réfugiés

En ce qui concerne les mouvements pendulaires de réfugiés, l'on note 1105 ménages de 3378 réfugiés comptabilisés pour ce mois.

Pour ce qui est des mouvements pendulaires « aller au Nigeria », ce sont au total 363 ménages de 1232 personnes, soit 157 hommes, 403 femmes, 316 filles et 356 garçons qui ont été concernés. Ils ont été motivés d'une part par des motifs sociaux, la recherche de moyens de subsistance ou encore les travaux champêtres. Cependant nombreux ont été les ménages qui, du fait de leur non prise en compte dans les opérations de distribution de cash effectués dans les villages d'opportunités, ont dû regagner leurs localités de provenance.

Quant aux mouvements pendulaires « retour au Niger », ils ont été effectués pour cette période en examen par 742 ménages de 2146 réfugiés. Ces 303 hommes, 965 femmes, 469 filles et 409 garçons ont regagné le Niger, majoritairement les villages d'opportunités en prélude à l'opération d'assistance en cash effectué au cours de ce mois et par suite de la recrudescence des activités des GANE au sein de leurs localités de provenance (cas du village de Katsira, commune de Sabon Birni, ou encore de Kwari dans la commune de Jibia). Pour l'essentiel, les ménages ont regagné les villages d'accueil et d'opportunités du département de Guidan Roudji. Une faible portion est revenue à Dan Issa, dans le département de Madarounfa.

c. Mouvements inter villages des réfugiés au Niger

Un total de 974 ménages de 2354 personnes, soit 412 hommes, 815 femmes, 602 filles et 525 garçons ont eu à effectuer des mouvements inter-village au cours de ce mois de septembre 2022. Ces mouvements ont été motivés d'une part par la recherche de moyens de subsistance via les travaux champêtres et par des motifs sociaux d'autre part. Il y'a lieu de mentionner que les mouvements inter villages se sont accentués au cours des trois dernières semaines, notamment avec les différentes opérations d'assistance en cash dans les villages d'opportunités. Ce qui a d'ailleurs occasionné le mouvement de 740 ménages de 1897 personnes sur les 2354 enregistrés par le monitoring. Malheureusement, la majorité des réfugiés ayant regagné les villages d'opportunités en vue de ladite assistance, n'en ont pas bénéficié du fait de leur non-permanence sur les sites, ayant conduit à la suppression de leurs noms sur la liste des bénéficiaires par l'administration des sites.

d. Déplacements internes

Pour ce mois sous revue, 01 ménage de 04 personnes, soit 01 femme, 02 filles et 01 garçon a quitté le village de Tsoulla (commune de Guidan Sori) pour se rendre dans le village de Dan Koullou (Guidan Roumdji), à la suite d'une incursion des GANE dans sa localité le 05 septembre 2022, au cours de laquelle plusieurs têtes d'animaux ont été emportées. Au-delà de ce ménage, il y'a lieu de noter que plusieurs centaines de ménages passent la nuit dans des gros villages pour se mettre à l'abri des exactions des GANE.

e. mouvement des retournés du Nigéria

Un (01) ménage nigérien de 05 personnes (01 femme, 03 filles et 01 garçon) a quitté le village de Gorogno (relevant de la commune de Sabon Birni) au Nigéria pour se rendre à Zaboua dans la commune de Guidan Sori, à la suite d'incursions répétitives des GANE.

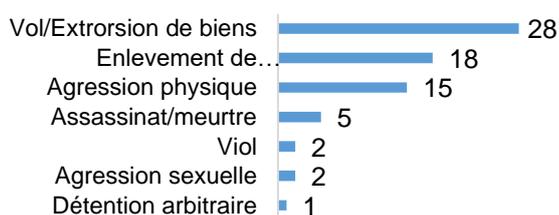
IV. INCIDENTS DE PROTECTION

Le monitoring de protection a collecté et documenté 71 incidents de protection au cours du mois sous revue. Ces incidents ont totalisé 139 victimes dont 31 enfants. Les incidents et les victimes ont largement dépassé ceux enregistrés au cours du mois d'août (52 incidents pour 105 victimes).

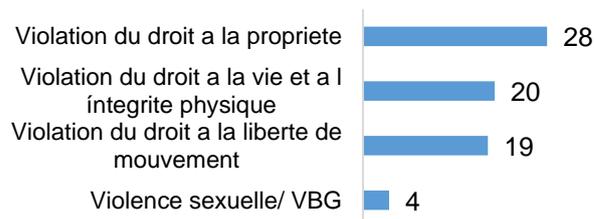
S'agissant des violations enregistrées, elles sont catégorisées en quatre types, à savoir :

- **La violation du droit à la propriété** : 28 incidents pour 56 victimes ;
- **La violation du droit à l'intégrité physique et à la vie** : 20 incidents pour 26 victimes ;
- **La violation du droit à la liberté de mouvement** : 19 incidents pour 53 victimes ;
- **Les violences sexuelles/VBG** : 04 incidents pour 04 victimes.

Répartition des incidents par typologie septembre 2022



Répartition des violations par typologie septembre 2022



Pour ce mois de septembre 2022, les vols/extorsions de biens représentent la typologie d'incidents la plus enregistrée, avec 28 incidents de protection. Ils constituent 39,43% des incidents. En termes de victimes, 56 personnes sur 139 enregistrées sont victimes de cette violation. Quant aux auteurs de ces violations, les GANE en sont majoritaires, avec 45 des 56 victimes, soit 80,35% des victimes de vols/extorsions de biens ; contre 19,64% des incidents de même nature attribués aux auteurs inconnus. On constate que les vols/extorsions de bétail restent prédominants dans les villages

d'accueil. L'ouverture des marchés hebdomadaires des villages frontaliers du Nigeria, lieu de déboucher pour le bétail volé expliquerait cet intérêt persistant pour les vols/extorsions d'animaux.

Les enlèvements occupent la deuxième position dans le classement des incidents, avec 32,14% des incidents du mois. Les incidents de cette nature se sont soldés par l'enlèvement de 52 personnes. Sur les 52 personnes enlevées par les GANE, 21 ont été libérées contre une rançon totale de 18.530.000 FCFA et les négociations seraient en cours pour la libération des autres.

En effet, la mobilisation des fonds pour la libération des personnes en captivité est faite par la vente de champs, des bétails et autres biens ainsi que les contributions financières des bonnes volontés. Cette situation impacte négativement l'économie des ménages, réduit leur capacité à faire face aux besoins quotidiens (nourriture, soins de santé, éducation des enfants, etc.) et affaibli leur capacité de résilience face aux chocs (mauvaises campagnes agricoles, inondations, famines, etc.).

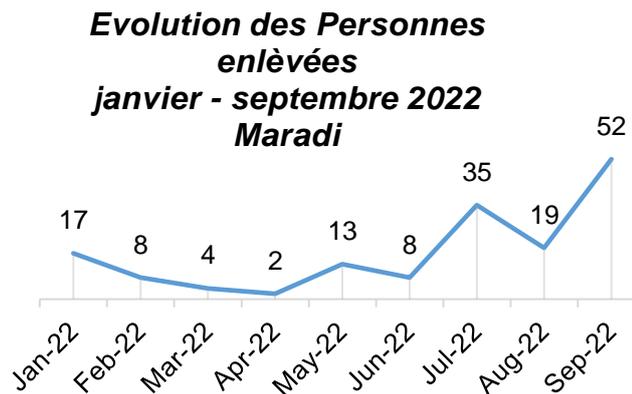
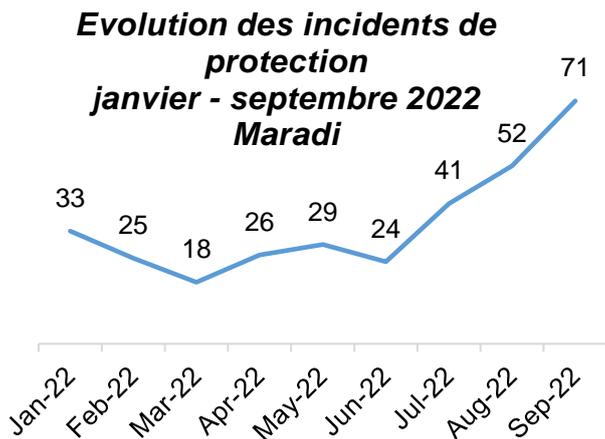
Pour ce mois de septembre, les moniteurs ont rapporté et documenté des cas des violences basées sur le Les agressions physiques viennent en 3^{ème} position des incidents du mois et constituent 21,12% du total des incidents. Ces incidents ont fait 18 victimes parmi lesquelles 16 ont été victimes des GANE et 02 ont été victimes de violations de droits par des réfugiés. Il faut noter que les victimes d'agressions physiques sont en majorité des personnes qui opposent une résistance face aux injonctions des GANE lors des incursions ou bien des victimes collatérales (victimes de balles perdues lors des incursions, etc.).

S'agissant des incidents de type assassinat/meurtre, cinq (05) cas ont été rapportés. Ils ont entraîné la mort de sept (07) personnes. Tous les cas d'assassinat/meurtre sont attribués aux GANE. Il s'agit de trois cas enregistrés dans la commune de Sarkin Yamma, trois cas dans la commune de Gabi et un cas dans la commune de Tibiri.

S'agissant de violence basée sur le genre, deux (02) cas de viols et deux (02) d'agressions sexuelles. Ils occupent la cinquième position dans le rang des incidents du mois. En ce qui concerne les agressions sexuelles, deux (02) filles en ont été victimes au sein du village d'opportunité de Chadakori. Elles ont toutes été référées vers le partenaire DRC. Pour les deux (02) cas de viol, il s'agit d'une fille réfugiée violée par un homme de 45 ans et une autre fille réfugiée d'environ 15 ans violée par un autochtone. Les deux survivantes ont été référées vers les partenaires DRC et APBE en vue d'une prise en charge holistique.

Enfin un cas de détention arbitraire d'un civil par les FDS a été enregistré et documenté au cours de ce mois dans la commune de Gabi.

Par rapport à la répartition des violations par typologie, la violation du droit à la propriété est la plus enregistrée pour ce mois, soit 39,43% des violations. Ensuite s'en suivent la violation du droit à l'intégrité physique et à la vie, avec 28,16% ; la violation du droit à la liberté de mouvement avec 26,76% et enfin les violences basées sur le genre avec 5,63% des violations.

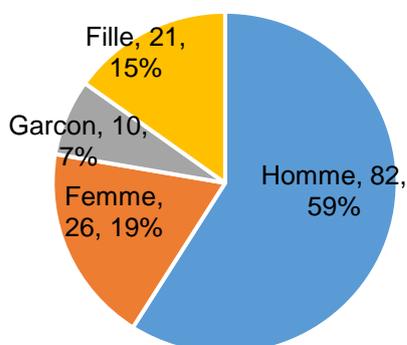


La courbe évolutive des incidents de protection enregistrés entre les mois janvier et septembre 2022 montre une décroissance progressive au premier trimestre de l'année. L'on a observé au cours du second trimestre, une montée des incidents de protection qui a fini par chuter à la fin de ce trimestre. A partir du mois de juillet, début du troisième trimestre, on assiste à une remontée de la courbe de manière exponentielle. Cette période coïncide avec l'installation effective de la saison hivernale, favorable aux incursions des GANE et limitant les poursuites des FDS du fait entre autres du niveau avancé des cultures et de l'impraticabilité des routes. On peut constater que les incidents enregistrés au cours de ce troisième trimestre (164 incidents) dépassent largement les incidents cumulés des deux premiers trimestres (au total 155 incidents). Ceci renseigne sur la dégradation continue de l'environnement de protection durant ce troisième trimestre de l'année en cours.

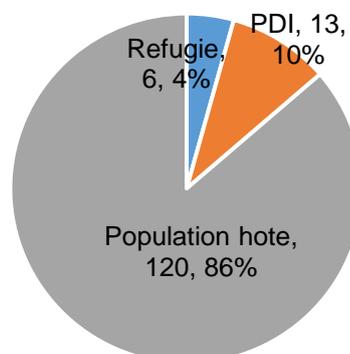
Quant à la courbe évolutive des enlèvements, elle a affiché dans l'ensemble une évolution en dents de scie, avec une forte décroissance entre les mois de janvier à avril. A ce niveau également, on constate que les enlèvements ont pris davantage d'ampleur à partir du début du troisième trimestre. A titre illustratif, le nombre total de personnes enlevées durant ce trimestre dépasse de loin celui des deux premiers trimestres. En chiffre, il constitue plus du double des deux premiers trimestres, soit 106 contre 52.

Chaque mois, c'est une importante somme d'argent qui est mobilisée par les familles des victimes et versée aux GANE en guise de rançon pour la libération des détenus. Au-delà de la paupérisation des ménages, le monitoring a relevé qu'après chaque libération, les victimes reviennent souvent avec des séquelles sur les corps et/ou présentent des signes évidents de traumatismes ; ce qui est révélateur d'un besoin de soutien psychologique/psychosocial pour panser ces blessures qui peuvent laisser des séquelles à vie. Malheureusement, le monitoring a des difficultés à référer ces personnes à besoin d'assistance psychologique/psychosocial dans la plupart des zones affectées par les incursions armées, par manque de partenaire opérationnel de prise en charge de ces questions dans les zones concernées. Au nom de l'impératif humanitaire, les acteurs spécialisés se doivent d'orienter leurs interventions dans les zones affectées afin d'aider les victimes et les communautés à reprendre les habitudes d'une vie normale.

**Répartition des victimes par catégories
septembre 2022**



**Répartition des victimes par statuts
septembre 2022**

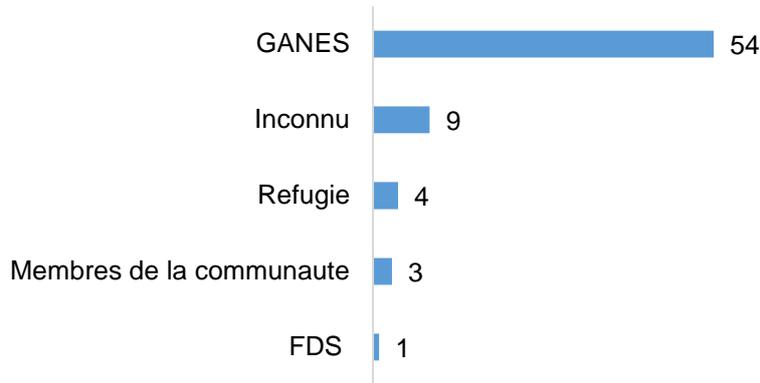


A la lecture du graphique sur la répartition des victimes par catégorie, on se rend compte que les hommes sont les plus touchés par les incidents. Ils représentent 82,59% des victimes. Sur les 82 hommes victimes, on note 51 cas de vols/extorsions de biens, 06 cas d'assassinats/meurtres, 15 cas d'agressions physiques et 09 cas d'enlèvements. Il convient de préciser que parmi ces victimes, figure un homme arrêté de façon arbitraire par les FDS. S'agissant des femmes victimes, le monitoring a documenté 26, soit 19% du total des victimes. Pour ce mois, les femmes sont victimes de trois (03) types d'incidents. Il s'agit de 18 femmes victimes d'enlèvement, 05 femmes victimes de vol/extorsion de bétails et 03 femmes victimes d'agression physique.

Par rapport aux enfants victimes, on note 31 cas dont 21 filles et 10 garçons. S'agissant des filles victimes, 17 filles ont été enlevées au cours des incursions des GANE, 02 sont survivantes de viols et 02 autres encore survivantes d'agressions sexuelles ; Elles ont toutes été documentées et référées par les partenaires de prise en charge. En ce qui concerne les garçons, tous ont été victimes d'exactions des GANE. Ils sont 10 dont 07 cas d'enlèvement, 02 cas d'agressions physiques et 01 cas d'assassinat/meurtre.

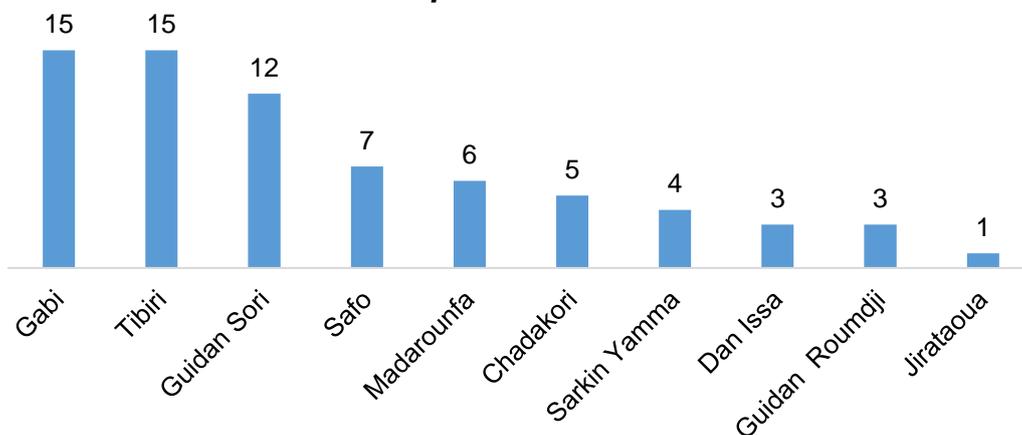
Pour ce qui est de la répartition des victimes par statut, Sur 139 victimes, 120 sont issues de la population hôte, soit un pourcentage de 86%, en majorité victimes d'exactions des GANE. En ce qui concerne les PDI, ils constituent 10% des victimes, soit 13 personnes affectées. Ils sont victimes d'incursions des GANE dans les communes de Gabi, Sarkin Yamma et Tibiri. Sur les 13 PDI victimes, il y'a 06 cas d'enlèvement, 02 cas d'agression physique, 01 cas d'assassinat/meurtre et 04 d'extorsions de bétails. Pour ce qui est des réfugiés victimes, il s'agit de 02 filles victimes de viol et 02 filles cas victimes d'agressions sexuelles et 02 cas d'agressions physiques. Ils représentent 04% des victimes du mois, soit 06 réfugiés.

Répartition des Incidents par auteurs presumés septembre 2022



La répartition des incidents par auteurs présumés indique que les groupes armés non étatiques (GANE) ont été les auteurs majoritaires des incidents collectés et documentés. 54 de 71 incidents de protection enregistrés ont été commis par les GANE, soit 76,05%. Ils sont auteurs d'enlèvements, d'extorsions des biens, d'agressions physiques et d'assassinats/meurtres. Ils sont suivis des personnes inconnues qui ont été citées dans 09 incidents de protection. Ils sont surtout responsables des vols nocturnes de bétail à domicile. Les réfugiés sont cités comme auteur dans 04 incidents de protection. Il s'agit de 01 cas de viol, 02 cas d'agression sexuelle et 01 cas d'agression physique. Ensuite 03 incidents de protection sont attribués aux membres de la population hôte. Il s'agit d'un cas de viol sur une fille réfugiée, d'un cas d'agression sexuelle sur une autre fille réfugiée et un cas d'agression physique contre un commerçant, membre de la population hôte. L'analyse de ces données permet de constater que des abus graves sont perpétrés sur les réfugiés. Même si les causes profondes de ces violations sont à chercher et que par principe rien ne saurait justifier les VBG, il apparaît déjà que la vulnérabilité des femmes et filles réfugiées, de même que l'oisiveté de la population hôte sont des facteurs majeurs. Enfin, comme le mois passé, un autre incident a été commis par des FDS au cours de ce mois en examen. Il s'agit d'une détention arbitraire suivie de violence physique d'un homme, en l'occurrence le fils d'un chef de village de la commune de Gabi. Cette situation pourrait compromettre la bonne collaboration entre les FDS et la population civile qui appuient ces dernières dans leur mission de sécurisation et de lutte contre le banditisme transfrontalier.

Répartition des incidents par commune septembre 2022



Pour ce mois, les communes de Gabi et Tibiri sont les plus impactées en termes d'incidents de protection. Ils sont à proportion égale et ont enregistré 21,12% des incidents du mois chacune. Pour la commune de Gabi, tous les 15 incidents de protection ont été perpétrés par les GANE. Cela montre que les GANE arrivent à contourner le dispositif sécuritaire existant dans cette commune et pourrait témoigner pour aussi d'un besoin de renforcement de la sécurité dans cette zone. La recrudescence et la récurrence de ces incursions qui s'approchent de plus en plus du chef-lieu de la commune inquiètent les populations civiles dont le bien être se trouve être entamé à plusieurs égards. Pour ce qui est de la commune de Tibiri, 12 de 15 incidents de protection sont attribués aux éléments des GANE ; tandis que les trois autres sont attribués à des personnes inconnues et à la population hôte. Contrairement à la commune de Gabi, à Tibiri les incursions se sont concentrées sur la bande frontalière. La commune de Guidan Sori suit les deux communes avec 12 incidents de protection, soit 16,90% des incidents du mois. Hormis un incident perpétré par des auteurs inconnus, tous les autres sont attribués aux GANE. A l'image de la commune de Tibiri, tous les villages impactés sont sur la bande frontalière. Les communes de Safo, Madarounfa, Chadakori et Sarkin Yamma ont enregistré respectivement 07, 06, 05 et 04 incidents de protection. Quant aux communes de Dan Issa et Guidan Roudji, elles sont exo quo avec 03 incidents chacune. Enfin la commune de Djiratoua a enregistré un seul incident de protection. Pour la commune de Safo, 06 sur 07 incidents sont attribués aux GANE alors qu'à Madarounfa, ils sont auteurs de 04 sur 06 incidents de protection enregistrés. Les GANE sont aussi auteurs de 04 incidents de protection dans la commune de Sarkin Yamma. Dans l'ensemble, on peut constater que les GANE ont été actifs à l'échelle du département de Madarounfa. Des mesures urgentes doivent être prises pour mettre fin à cette percée des groupes armés. A Chadakori, hormis un incident commis par un membre de la population hôte, les quatre (04) autres sont attribués aux réfugiés.

V. PROTECTION DE L'ENFANT

Du fait du nombre d'enfants victimes de violations de droits, le mois de septembre 2022 a été assurément celui au cours duquel les enfants ont été rudement impactés dans les zones sous monitoring. En effet, 31 enfants victimes dont 21 filles et 10 garçons ont été documentés par les moniteurs de protection. Dans leur ensemble, ils ont été victimes de violations graves allant de celle du droit à la liberté de mouvement à la violation du droit à la vie et à l'intégrité physique ainsi que les violences basées sur le genre.

Seul 04 enfants ont été victimes de la population civile, les 27 autres ont été victimes des GANE. L'examen détaillé des violations fait ressortir 01 cas d'assassinat/meurtre dans la commune de Sarkin Yamma, 02 cas de blessures par balles au cours des incursions armées dans des villages des communes de Gabi et Madarounfa, 02 cas d'enlèvement à Garin Bijini, dans la commune de Sarkin Yamma. Outre les deux filles enlevées à Garin Bajini, 22 autres enfants, dont 15 filles et 07 garçons ont été enlevés par les GANE. Il s'agit de 09 enfants (07 filles et 02 garçons) enlevés dans la commune de Tibiri, 06 enfants enlevés dans la commune de Gabi (04 filles et 02 garçons), 04 dans la commune de Safo (02 filles et 02 garçons), 02 filles dans la commune de Madarounfa et 01 garçon enlevé dans la commune de Dan Issa.

En plus des enfants victimes d'assassinés/meurtres et d'enlèvements, 04 autres enfants de sexe féminin victimes de violations de type VBG ont été identifiés dont 02 filles survivantes d'agressions sexuelles ainsi que 02 autres survivantes de viols. Le premier cas a été perpétré sur une fille de moins de dix ans à Garin Kaka ; tandis que le deuxième a été commis sur une fille vivant avec handicap.

Au cours de ce mois toujours, le monitoring a rapporté 13 cas d'enfants victimes d'effondrement de maisons (dont 01 décès et 12 blessés référés vers des centres de santé) et 03 cas de noyade dans les communes de Tibiri, Guidan Roudji, Guidan Sori et Gabi. Tout ceci montre que des mesures idoines doivent être prises, y compris le renforcement de la

sécurisation des zones par les autorités compétentes, pour la création d'un environnement plus protecteur pour les enfants et les civils d'une manière générale.

Dans le sillage de la création d'un environnement protecteur pour les enfants, notons que les 34 enfants talibés, en situation de séparation familiale, identifiés auprès d'un marabout, au niveau du village d'accueil d'Angoual Roumdji ont été référés vers Save the Children. Les évaluations individuelles de l'intérêt supérieur de ces enfants sont en cours et seront à terme suivies d'assistances dans le cadre de la prise en charge des cas, en fonction des besoins identifiés. A noter que 10 enfants biologiques du même marabout ont été pris en compte par Save the Children dans les évaluations de l'intérêt supérieur en cours.

VI. PREVENTION ET REPONSE AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)

Pour le mois septembre, 04 personnes ont été victimes de violences basées sur le genre. Il s'agit de 02 filles victimes d'agression sexuelle et 02 autres filles victimes de viol comme déjà cite en haut. En se tenant aux faits, les deux premières survivantes d'agression sexuelle identifiées ont en fait été victimes d'attouchement au niveau de leurs parties intimes et de violence psychologique et émotionnelle par des individus issus de la population hôte. Quant aux cas de viol enregistrés, l'un met en relief une jeune fille déficiente mentale, âgée de 15 ans qui, s'étant rendue en brousse pour cueillir des feuilles est tombée sur son bourreau qui l'a forcé à un rapport sexuel, après une agression physique et la dernière survivante identifiée, âgée de 08 ans, victime de viol par un individu avoisinant la cinquantaine.

Pour l'heure, l'un des auteurs du crime de viol a été mis aux arrêts puis déférés au niveau de la gendarmerie de Guidan Roumdji et l'autre a été traduit devant les juridictions coutumières.

VII. MOBILISATION COMMUNAUTAIRE ET COEXISTENCE PACIFIQUE

Les communautés hôtes et déplacées continuent de cohabiter dans l'harmonie malgré des faits et actes constatés tendant à mettre à mal cette coexistence pacifique. L'on peut retenir entre autres la cueillette des produits de culture par les réfugiés, sans autorisation préalable, le défaut de paiement des dettes contractées par les réfugiés et le transport des assistances par les bénéficiaires en direction du Nigéria, au motif d'une accalmie dans les localités d'origines.

Relativement à la cueillette des produits de culture dans les champs des autochtones, cette pratique a occasionné plusieurs plaintes des paysans auprès des leaders réfugiés ainsi que des administrateurs des villages d'opportunités. Par rapport au défaut de paiement des dettes contractées par les réfugiés, il a été exacerbé par l'opération d'identification des réfugiés réellement présents au niveau des villages d'opportunités qui a abouti à l'exclusion de plusieurs ménages de la liste des bénéficiaires du cash transfert. A titre d'exemple, à Chadakori, sur les 1809 ménages de 7915 réfugiés relocalisés, seul 431 ménages de 1969 individus ont été considérés comme réellement présents sur le site et donc bénéficiaires du cash transfert. Par conséquent, la plupart des réfugiés contractants se trouvent dans l'incapacité d'honorer leurs dettes ; ce qui accentue les mouvements inter villages et pendulaires. Quant au transport des assistances par les réfugiés en direction du Nigéria, il faut dire que cette pratique est très mal perçue au niveau communautaire. Des cas de résistance des populations hôtes ont été observés au cours de ce mois dans certains villages d'accueil, à l'image de Zanfarawa, dans la commune de Guidan Roumdji.

Toutes ces situations représentent des véritables facteurs de détérioration de la coexistence entre les deux communautés. C'est pourquoi, en plus des sensibilisations entreprises au niveau communautaire sur la coexistence pacifique, le

monitoring met à profit les séries de formations en l'endroit des leaders hôtes, réfugiés et déplacés internes qui sont un cadre idéal pour passer des messages de sensibilisation sur la coexistence pacifique, la tolérance et bon vivre ensemble.

VIII. RENFORCEMENTS DES CAPACITES ET SENSIBILISATIONS COMMUNAUTAIRES

1. Renforcements des capacités

Au cours de la période sous revue, le CIAUD a entrepris une série de formations et de renforcement des capacités à l'endroit des points focaux monitoring, leaders communautaires, FDS et autorités locales sur entre autres la protection internationale, le monitoring de protection et des frontières ainsi que la coexistence pacifique.

a. Renforcement des capacités des comités villageois de protection de l'enfant (CVPE) : 45 membres des CVPE des communes de Guidan Roumdji, de Tibiri et de Guidan Sori ont bénéficié de ces sessions de recyclage sur la protection en général et le monitoring de protection en particulier, avec une mise d'accent sur la protection de l'enfant, les VBG, l'identification et l'appui aux PBS ainsi que la coexistence pacifique. Cette série de renforcement s'était déroulée en trois sessions, en raison d'une par commune.

b. Renforcement des capacités des points focaux monitoring de protection : 42 points focaux monitoring des dix communes couvertes par le monitoring de protection ont été renforcés sur la protection à base communautaire et le monitoring. L'occasion a été mise à profit pour échanger sur les contraintes qui freinent la collecte et la remontée des données afin de trouver de nouvelles approches afin d'améliorer le rendement qualitatif.

c. Formation des leaders communautaires des villages accueillant des personnes déplacées internes du département de Madarounfa sur la protection, le monitoring de protection et la protection des personnes déplacées internes : Cette session a vu la participation de 24 leaders communautaires des communes de Safo et Sarkin Yamma, zone d'accueil et de départ des PDI. Ils ont été formés sur les bases de la protection des personnes en situation de déplacement, suivant la convention de Kampala, sur le monitoring ainsi que sur la coexistence pacifique, en plus des thématiques de protection de l'enfant et des VBG.

d. Renforcement des capacités des FDS et autorités locales sur la protection internationale et les mécanismes de protection : Cette formation tenue dans la salle des réunions de la commune de Madarounfa a réuni le secrétaire général de la préfecture de Madarounfa, les maires de 06 communes, les chefs de canton ainsi que les forces de défense et de sécurité du département de Madarounfa et la direction régionale de la police nationale. Elle avait pour objectif de renforcer les capacités des FDS et autorités locales et de les familiariser avec la protection internationale et les mécanismes de protection. Elle a été coanimée par le CIAUD, l'UNHCR et la direction régionale de la police nationale.

e. Séance de sensibilisation sur l'importance des activités de monitoring de protection, l'hygiène et la coexistence pacifique : Au village d'accueil d'Angoual Roumdji, dans la commune de Madarounfa, le CIAUD a initié une séance de sensibilisation à l'endroit de la population hôte et déplacée (réfugiés et déplacés internes) sur l'importance des activités de monitoring communautaire, la protection et l'hygiène, eu égard à plusieurs constats faits au cours des activités ordinaires du monitoring, en lien notamment avec la défécation à l'air libre et la coexistence pacifique, au vue des incompréhensions entre hôtes et déplacés nées des premières opérations d'assistance en cash dans la zone.

2. Sensibilisations communautaires et visite à domicile (VAD)

Un total de 1947 personnes touchées par les sensibilisations dont 427 hommes, 543 femmes, 527 filles et 450 garçons. Les thèmes développés : coexistence pacifique, hygiène, prévention du choléra, protection de l'enfant, risques liés aux mouvements pendulaires, GBV (avec un accent conjugal) et importance des AGR pour les jeunes.

En ce qui concerne les VAD, 245 ménages de 1012 individus ont été touchés. Il s'agit de 130 hommes, 245 femmes, 335 filles et 302 garçons.

IX. BESOINS PRIORITAIRES

Les besoins prioritaires des réfugiés et PDI pour ce mois sont, la distribution des vivres dans les villages d'accueil du département de Madarounfa, l'accès au service de santé, notamment dans les villages d'accueil, les AGR, la poursuite des opérations de l'enregistrement des réfugiés, la prise en charge des PBS, le renforcement des RHU au niveau des villages d'opportunités, la distribution des kits NFI et des abris et la relocalisation des réfugiés enregistrés vers les villages d'opportunités.

X. RECOMMANDATIONS

Recommandations	Communes/départements	Acteurs concernés	Echéance
Plaidoyer auprès de CIMCCORD pour renforcer les patrouilles des FDS ;	Gabi, Safo, Sarkin Yamma, Dan Issa, Guidan Sori et Tibiri	GTP et FDS	En continue
Poursuite des opérations d'enregistrement	Tibiri, Guidan Roumdji, Guidan Sori, Gabi, Dan Issa Madarounfa et Chadakori.	HCR-CNE	En continue
Reprendre le processus de relocalisation vers les villages d'opportunités	Tibiri, Guidan Roumdji, Guidan Sori, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	CNE-HCR-Partenaires	Le plus vite
Etendre les zones de couverture des cliniques mobiles et doter les centres de santé des villages d'accueil en médicaments.	Départements de Guidan Roumdji et Madarounfa	HCR-APBE	Le plus vite
Dotation en nattes, couverture, literie, sceaux, chaussures, pull-overs pour les enfants.	Villages d'accueil	OIM, HCR, DEDI, APBE	Le plus vite
Accélérer la prise en charge des PBS	Tibiri, Guidan Roumdji, Guidan Sori, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	DRC	Le plus vite
Mettre en place des EAE dans les villages d'accueil où ils n'existent pas	Tibiri, Guidan Roumdji, Guidan Sori, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	SCI	Le plus vite

Initier des activités génératrices de revenus au profit des réfugiés, PDI et populations hôtes, en vue de leur autonomisation	Tibiri, Guidan Roumdji, Guidan Sori, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	HCR et APBE	Le plus vite
Augmenter la proportion de la population hôte dans les différents programmes de distribution.	Tibiri, Guidan Roumdji, Guidan Sori, Gabi, Dan Issa et Madarounfa	PAM, Autres acteurs intervenants dans les distributions	En continue